

Talence, le 8 octobre 2024

Le Directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ; L6132-1 à L6132-7 ; R.6132-16 ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du président de la République, en date du 7 octobre 2024, nommant Vincent-Nicolas DELPECH directeur général du centre hospitalier universitaire de Bordeaux ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux d'Auriane PICQUART, ingénieure hospitalière au centre hospitalier de la Haute-Gironde ;

DECIDE

Article 1

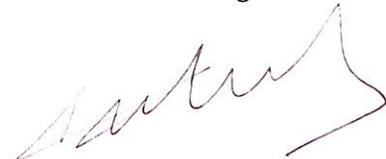
Délégation est donnée à Auriane PICQUART, ingénieure hospitalière au centre hospitalier de la Haute-Gironde, pour signer en lieu et place du directeur général du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la fonction achats :

- tout acte relatif au concours de maîtrise d'œuvre et à la passation du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'opération « Construction d'un bâtiment neuf de 50 lits de médecine polyvalente » présentée en annexe ;
- ledit marché public et procéder à sa notification ;
- les avenants relatifs audit marché public

Article 2

La présente délégation prend effet à la date de signature et dès sa publication au registre des actes administratifs du département. Elle est également publiée et consultable sur le site internet du CHU de Bordeaux.

Le Directeur général



Vincent-Nicolas DELPECH

FICHE D'OPERATION DE TRAVAUX

En vue d'une délégation de signature par le directeur de l'établissement support pour le délégataire de l'établissement

INFORMATIONS GENERALES

Date de la demande de délégation	07/04/2022
Nom de l'établissement partie:	CH DE LA HAUTE GIRONDE (BLAYE)
Localisation de l'opération	BLAYE
Intitulé de l'opération	Construction d'un bâtiment neuf de 50 lits de médecine polyvalente

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Surface :	NEUF : 1 784.80 m ²	REHABILITATION :	
Surface utile SU : 1 784.80 m ²	Surface totale dans œuvre SDO	Surface plancher SP	

Le repérage amiante a été réalisé : oui non

Présence d'amiante : oui non

TYPE PROCEDURE

Marché public global : oui non

Concours de maître d'œuvre puis marché de travaux associé

Si Marché public non global

Procédure :

MAITRISE D'ŒUVRE(intégrant BET) montant 430 000,00 € HT **Concours de maîtrise d'œuvre**

Préciser les missions de MOE : BASE

TRAVAUX montant : Estimatif 3 096 000€ HT (alea 124 000€ HT) **Appel d'offre ouvert**

Allotissement : oui non

Justificatif si la procédure n'est pas allotie :

•Allotissement (à détailler si connu)

MONTANT

Non défini à ce jour.

PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Désignation	Montant	Procédure
AMO : CETAB	25 600,00	Marché RESAH
OPC	50 000.00	RESAH ou MAPA
Co SPS niveau II	60 000.00	RESAH ou MAPA
Etude géotechnique	20 000.00	RESAH ou MAPA
Relevé géomètre	10 000.00	MAPA
Contrôleur technique	50 000.00	RESAH ou MAPA
Diagnostics amiante et plomb	0	
Test d'infiltrométrie	5 000.00	MAPA
CSSI	13 000.00	MAPA
Assurance DO	65 000.00	MAPA
DOCUMENTS DEMANDES		
CANDIDATURE (décrire les documents et renseignements demandés et compétences minimales exigées)		estimation
MOe		
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner		
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail		
Lettre de candidature		
Numéro unique d'identification (numéro SIREN)		
Tableau de présentation du candidat ou du groupement candidat pré-établi		
questionnaire de références pré-établi		
affiche au format A3 par référence présentée		
OPC		
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner		
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail		
Lettre de candidature		
Numéro unique d'identification (numéro SIREN)		
références et qualifications des intervenants		
CSSI		
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner		
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail		
Lettre de candidature		
Numéro unique d'identification (numéro SIREN)		
références et qualifications des intervenants		
CSPS		
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner		
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail		
Lettre de candidature		
Numéro unique d'identification (numéro SIREN)		

références et qualifications des intervenants	
TRAVAUX	
A définir avec MOE	

CRITERES	SOUS CRITERES	PONDERATION	SOLUTION ALTERNATIVE /PSE (préciser)
MOe			
A définir ultérieurement.			
OPC			
Valeur technique 60%			
Valeur financière 40%			
CSSI			
Valeur technique 60%			
Valeur financière 40%			
CSPS			
Valeur technique 60%			
Valeur financière 40%			
TRAVAUX (à préciser par lot)			
A définir avec MOE			

Planning prévisionnel CH Blaye (22 mois)

Mai – Septembre 2022 : Procédure de concours de maîtrise d'œuvre + marché négocié avec le lauréat

Publication : semaine 19

Date limite réception des candidatures : 10 Juin

Jury 1 avis candidatures et arrêt des candidats admis à concourir : 21 Juin

DLRO : 21 Juillet

Jury 2 concours : 31 Août

Audition si nécessité de précision : 5 Septembre

Signature marché négocié avec le lauréat : semaine 40

Juin - Septembre 2022 : Marchés OPC, bureau de contrôle, CSPS, géomètre, CSSI

Début Février 2023 : Publication marchés de travaux et assurance DO

Début Avril 2023 : Attribution marchés travaux et assurance DO

Mi-Avril 2023 : Début des travaux

Mars 2024 : Réception des travaux

Etude de Faisabilité et Programme



CENTRE HOSPITALIER HAUTE GIRONDE BLAYE

Extension de la Médecine

Note de synthèse

Table des matières

1	Préambule.....	3
2	Introduction	Erreur ! Signet non défini.
2.1	Le centre hospitalier haute Gironde de Blaye.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2	Le groupe Cetab.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1	Le processus	Erreur ! Signet non défini.
2.2	Les études de faisabilité	Erreur ! Signet non défini.
2.3	Le programme	Erreur ! Signet non défini.
2.4	Les avantages	Erreur ! Signet non défini.
2.5	Les contraintes	Erreur ! Signet non défini.
2.6	Les facteurs incitatifs	Erreur ! Signet non défini.
2.7	La justification.....	Erreur ! Signet non défini.
2.8	Les exigences :.....	Erreur ! Signet non défini.
2.9	La répartition	Erreur ! Signet non défini.
2.10	Les documents de l'étude	Erreur ! Signet non défini.
2.11	Les réunions de travail	Erreur ! Signet non défini.
3	Le projet.....	4
3.1	Situation Géographique.....	4
3.2	L'accessibilité	4
3.3	Contraintes urbanistiques.....	Erreur ! Signet non défini.
3.4	Etat des lieux et contexte du projet.....	Erreur ! Signet non défini.
3.5	Organisation générale de l'hospitalisation	Erreur ! Signet non défini.
3.6	Les contraintes de l'établissement actuel.....	Erreur ! Signet non défini.
3.6.1	L'amiante et le plomb.....	Erreur ! Signet non défini.
3.6.2	La sécurité incendie	Erreur ! Signet non défini.
3.6.3	La sureté des biens et des personnes	Erreur ! Signet non défini.
3.6.4	Le plan blanc.....	Erreur ! Signet non défini.

3.6.5	L'environnemental.....	Erreur ! Signet non défini.
3.6.6	L'ergonomie et la fonctionnalité	Erreur ! Signet non défini.
3.6.7	Les énergies, l'eau, le fluides médicaux, les courants faibles	Erreur ! Signet non défini.
3.6.8	La gestion technique du bâtiment	Erreur ! Signet non défini.
3.6.9	Les instances et tutelles.....	Erreur ! Signet non défini.
4	Les Besoins exprimés	6
4.1.1	Le service de médecine	6
4.1.2	Le Service De Gynécologie-Obstétrique.....	Erreur ! Signet non défini.
4.1.3	La mise aux normes du SSI.....	Erreur ! Signet non défini.
4.1.4	L'unité de SSR polyvalent et gériatrique.	Erreur ! Signet non défini.
5	Le Pré programme	Erreur ! Signet non défini.
5.1	Les délais	Erreur ! Signet non défini.
5.2	Le calendrier prévisionnel.....	Erreur ! Signet non défini.
5.3	Les ressources	Erreur ! Signet non défini.
6	La faisabilité	9
6.1	Tranche 1	9
6.1.1	Tranche 1 / affaire 1	9
6.1.2	Tranche 1 / affaire 2.....	Erreur ! Signet non défini.
6.1.3	Tranche 1 / affaire 3.....	Erreur ! Signet non défini.
6.1.4	La répartition financière Tranche 1	11
6.2	Tranche 2	Erreur ! Signet non défini.
6.2.1	Tranche 2 / affaire 4.....	Erreur ! Signet non défini.
6.2.2	La répartition financière Tranche 2	Erreur ! Signet non défini.
6.2.3	Tranche 2 Affaire 5	Erreur ! Signet non défini.
6.2.4	Tranche 3 / affaire 6.....	Erreur ! Signet non défini.
6.2.5	Tranche 3 / affaire 7.....	Erreur ! Signet non défini.
7	La synthèse.....	Erreur ! Signet non défini.

1 Préambule

La Gouvernance du centre Hospitalier en lien avec les instances décisionnelles et consultatives et les commissions et comités spécialisés, a décidé d'inscrire l'établissement public dans une nouvelle aire avec un projet stratégique et structurant pour l'avenir.

A cette étape du projet l'étude de faisabilité transmet la vision, l'objectif et les exigences du projet du centre hospitalier haute Gironde de Blaye.

L'équipe d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) œuvre pour estimer selon les besoins, la viabilité du projet en termes d'implantation (Proximité de la cité, des transports, des commerces ...), de soutien politique et de finances. Un pré programme et une esquisse de faisabilité sont réalisés.

Il s'agit d'un projet d'extension, de réhabilitation et de modernisation du centre hospitalier de Blaye. Il comprend notamment la réalisation d'un nouveau bâtiment pour accueillir les activités de médecine, la rénovation de l'unité de Maternité, la recomposition des unités de chirurgie et du secteur ambulatoire, la mise aux normes du système de sécurité incendie et création d'une unité de SSR gériatrique. Et la réaffectation des anciennes USLD et SSR. Nous notons qu'une nouvelle IRM est en cours d'installation dans l'établissement.

2 Le projet

2.1 Situation Géographique

Le centre hospitalier de Blaye est situé au bord de l'estuaire de la Gironde en périphérie de la ville. L'accès est aisé et il dispose de parking de stationnement en nombre suffisant pour les visiteurs et le personnel. Sur le site, Il dispose d'une réserve foncière aménageable. Cette parcelle AV 242 de plus de 3 hectares est constructible en zone UEP : Zone urbaine à vocation d'équipement public et / ou d'intérêt collectif en périmètre AVAP.



2.2 L'accessibilité

La construction du nouveau bâtiment 15 ne modifiera pas les voie d'accès, les cheminements et les stationnements du site hospitalier. Elle propose de regrouper l'hébergement de médecine dans un bâtiment de 2 niveaux sur une partie d'une parcelle dévolu aujourd'hui à un espace vert. L'accès sera aisé car le bâtiment sera de plain-pied. Une liaison par

passerelle couverte se fera par le niveau du RDC. Les patients accéderont à cette structure par le RDJ.

Les services incendie conservent l'accessibilité aux façades des bâtiments existants. Il conviendra de faire le point au préalable sur les contraintes spécifiques pour la sécurité du nouveau bâtiment (bornes incendie, passages et cheminements...)

En bleu l'accès visiteurs, véhicules sanitaires, logistique

En vert l'accès personnel

En rouge l'accès arrière dédié pompiers



3 Les Besoins exprimés

3.1.1 Le service de médecine

a) Etat des lieux

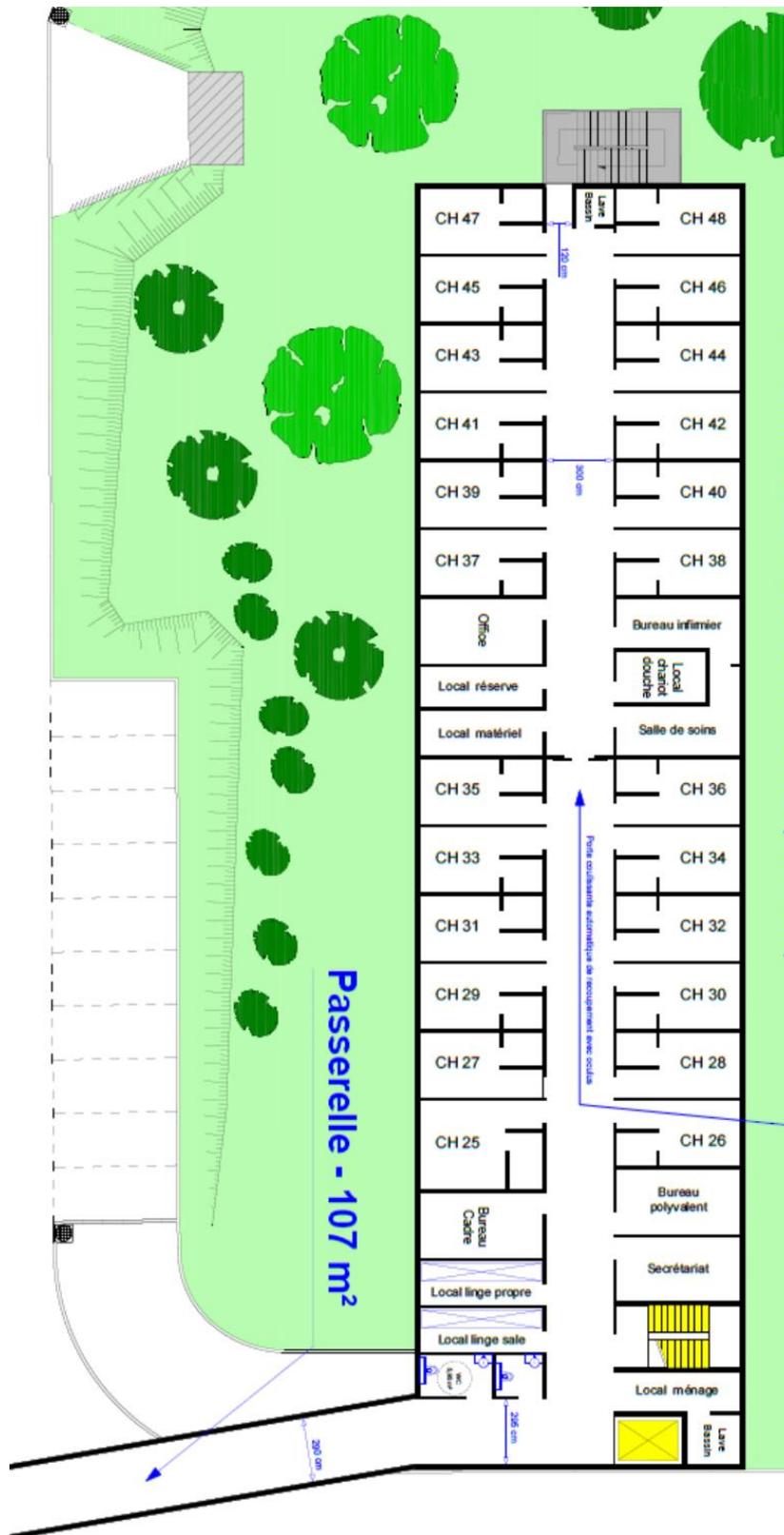
Le service de médecine occupe aujourd'hui tout le 3ème étage du bâtiment principal avec :

- L'hébergement des patients avec des chambres et salles de bains collectives
- Un poste de soins et un bureau infirmier
- Un espace d'attente pour les familles
- Un secrétariat médical (2 locaux), 4 bureaux pour les médecins et le cadre de santé
- 2 chambres de garde
- Des locaux utilitaires : lingerie, local ménage, stockage, tisanderie, sanitaires et vestiaires du personnel.

b) Les objectifs principaux du projet sont :

- **Le maintien du capacitaire avec l'augmentation du nombre de chambres à 1 lit.**
- **Créer des salles de bains avec douches dans chaque chambre en remplacement des douches communes.**
- **Regrouper 2 secteurs de médecine distant**
- **Améliorer le confort des patients avec notamment du rafraichissement dans l'ensemble du service.**
- **Disposer de chambre PMR par secteur.**
- **D'améliorer la qualité de prise en soins avec un isolement par compartimentage des étages en cas d'afflux de patients lors d'une crise sanitaire.**

Permettre ensuite le transfert de la maternité pendant la période de rénovation dans les anciens locaux de médecine du 3ieme étage.



Exemple d'esquisse de la médecine RDC



Zone d'implantation du bâtiment 15

4 La faisabilité

4.1 Tranche 1

4.1.1 Tranche 1 / affaire 1

La construction du bâtiment 15 à destination de la médecine générale avec 50 lits y compris sa passerelle de raccordement au bâtiment 3 existant.

		Surface du bâtiment en m2		
Niveau RDC	Quantité	Locaux	Surfaces unitaires	Surfaces
	23	Chambre à 1 lit	16,00	368,00
	1	Chambre à 2 lits	22,00	22,00
	23	Salle de bains	3,30	75,90
	1	Salle de Bains (2 lits)	5,00	5,00
	1	Office	20,00	20,00
	1	Infirmière	15,00	15,00
	1	Salle de soins	15,00	15,00
	1	Local matériel	12,00	12,00
	1	Local réserve	12,00	12,00
	1	Local chariot douche	12,00	12,00
	2	Lave bassins	3,00	6,00
	1	Local ménage	12,00	12,00
	1	Local linge propre	12,00	12,00
	1	Local linge sale	12,00	12,00
	1	Secrétariat	20,00	20,00
	1	WC PMR (public)	4,00	4,00
	1	WC personnel	3,00	3,00
	1	Bureau cadre	20,00	20,00
	1	Bureau polyvalent	20,00	20,00
	1	Circulation	200,00	200,00
	1	Escalier	20,00	20,00
	1	Ascenseur	6,00	6,00
	1	Escalier extérieur	1,00	0,00
		Total RDC m2		891,90

Tableau 7 : Surfaces Bat 15 RDC

Niveau RDJ	Quantité	Locaux	Surfaces unitaires	Surfaces m2
	23	Chambre à 1 lit	16,00	368,00
	1	Chambre à 2 lits	22,00	22,00
	23	Salle de bains	3,30	75,90
	1	Salle de Bains (2 lits)	5,00	5,00
	1	Office	20,00	20,00
	1	Infirmière	15,00	15,00
	1	Salle de soins	15,00	15,00
	1	local matériel	12,00	12,00
	1	local réserve	12,00	12,00
	1	Local chariot douche	12,00	12,00
	2	lave bassins	3,00	6,00
	1	local ménage	12,00	12,00
	1	local linge propre	12,00	12,00
	1	local linge sale	12,00	12,00
	1	Détente	20,00	20,00
	1	WC PMR (public)	4,00	5,00
	1	WC personnel	3,00	3,00
	1	Salle des familles	20,00	20,00
	1	local réserve	20,00	20,00
	1	Circulation	200,00	200,00
	1	Escalier	20,00	20,00
	1	Ascenseur	6,00	6,00
	1	Escalier extérieur	1,00	0,00
	1	Passerelle couverte	107,00	107,00

	Total RDJ		998,90
--	------------------	--	---------------

	Bâtiment 15 Total RDJ + RDC m2		1784,80
--	---------------------------------------	--	----------------

Tableau 8 : Surfaces Bat 15 RDJ

4.1.2 La répartition financière Tranche 1

Cout du foncier	
Frais d'honoraires / architectes / bureau d'études/ Assurances...	650 295,95 €
Travaux préliminaires (Frais de démolition, terrassement...)	
Frais de désamiantage et de dépollution	
Provision pour aléas (cf. données de références ARS)	114 165,90 €
Coût de la construction (hors VRD)	2 854 147,40 €
Coût de la restructuration (hors VRD)	
Coût des démolitions	
Coût des VRD et aménagement des abords	242 500,00 €
Coût des parkings (précisez enterré, non enterré)	
Sous-total travaux	3 096 647,40 €
<i>dont : évaluer le coût de la construction neuve (a)</i>	3 196 647,40 €
<i>dont évaluer le coût de la restructuration (b)</i>	
Coût d'acquisition du mobilier et équipements biomédicaux (dont équipements lourds)	
Coût d'acquisition du mobilier et équipements logistiques	
Coût d'acquisition du mobilier et équipements hôteliers (renouvellement intégral, partiel ou récupération...)	
Coût des SI	
Coût Total valeur actuelle (date à préciser)	
Impact de la révision des prix (cf. données de référence ARS)	
Coût Total en valeur fin de chantier	
Ratio coûts construction / m ² construits SDO (=a/m ² SDO construits)	1 691,35 €
Ratio coûts restructuration / m ² restructurés SDO (=b/m ² SDO restructurés)	
Ratio coûts mise aux normes / m ² restructurés SDO (=b/m ² SDO restructurés)	